AÏN DEFLA

Nette recrudescence des actes criminels ou délictueux contre les personnes et les biens en 2015

La Direction de la Sûreté de la wilaya de Aïn Defla vient, lors d'une conférence de presse, de rendre public le bilan de ses activités durant l'année 2015, bilan qui fait ressortir que les crimes et délits commis contre des personnes et leurs biens sont en nette progression par rapport à l'année 2014, une progression de l'ordre de 50% selon les chiffres avancés puisque le nombre de ces délits est passé de 2 687 en 2014 à 3 697 en 2015.

On explique cette augmentation par le fait que de nouvelles zones rurales ont été intégrées aux zones urbaines avec l'ouverture de nouvelles structures policières et le recours facilité à la protection de la police par le biais des appels via le N° Vert 15.48 mis à la disposition des citoyens.

Les actes criminels et les délits contre les personnes se divisent en, 50% des cas pour des atteintes aux bonnes mœurs, 33% pour coups et blessures à l'arme blanche, dont 2 cas ayant entraîné la mort et 3 cas de meurtre. Les cas d'insultes proférées constituent 24% des affaires traitées.

S'agissant des actes criminels et délits contre les biens et les vols, ils sont pour 44% des cas.

Par ailleurs, il reste 2 affaires de morts suspectes à Miliana, non encore élucidées, celle où 3 personnes et leur chat ont été retrouvées sans vie et celle, toujours à Miliana, où une jeune fille a trouvé sa sœur étendue dans la cuisine, morte.

Il y a eu aussi très récemment, l'affaire de l'assassinat de l'imam de Aïn Defla. Dans ce cas, si le présumé meurtrier a été arrêté, rien n'est venu faire la lumière sur les motivations qui ont prévalu dans ce crime.

Sur le front de la lutte contre le trafic de drogue, sa consommation et sa détention, les brigades d'investigations ont opéré une saisie durant l'année 2015 de 14, 245 kg de kif traité, soit 2 kg de moins qu'en 2014 et de 2 240 comprimés psychotropes, soit 1 000 de plus que durant l'année précédente.

La lutte contre l'immigration clandestine s'est soldée à l'issue de l'année 2015 par l'extradition de 17 ressortissants étrangers (Marocains et Chinois), soit 7 de moins que durant l'année 2014. Dans ce registre, les services de police ont adressé des injonctions de quitter le pays à 50 étrangers contre 63 en 2014.

S'agissant de la sécurité routière, on constate que les actes délictueux sur le réseau routier urbain ont considérablement diminué puisque le nombre de délits enregistrés en 2014 qui était de 3 846 a accusé une forte régression, soit 1 601 cas en 2015. En revanche, le nombre de retraits de permis de conduire et de dossiers transmis à la commission de Wilaya a augmenté, passant de 1 735 à 2 086 en 2015.

Sur le plan social, à savoir la prise en charge médicale et psychologique des agents de la police, la Direction de la Sûreté compte dans ses rangs 8 psychologues qui assurent le suivi psychologique des policiers. De plus, les services de police sont dotés d'un centre médicosocial pour le suivi de la santé des policiers et de leurs ayants droit, ascendants et descendants.

Karim O.

GUELMA

Coup de filet contre un important réseau de crimes et délits informatiques

Les enquêteurs de la police judiciaire de Guelma ont anéanti cette semaine un réseau de malfaiteurs qui auraient piraté plusieurs personnes et des entreprises, afin de perpétrer divers délits.

Deux suspects principaux, âgés de 20 et 22 ans, ont été arrêtés. Il s'agit du premier coup de filet ayant ciblé un réseau du genre, établi à Guelma.

L'enquête a permis également à la police d'identifier et d'arrêter les autres suspects, qui sont âgés entre 30 et 50 ans et originaires de Guelma et de Sétif. Les perquisitions réalisées dans divers lieux ont permis de saisir pas moins de 7 kits informatiques, des clés USB et des disques durs.

La cellule de communication de la Sûreté de Wilaya a indiqué dans un communiqué rendu public hier que les suspects utilisaient des techniques sophistiquées pour pirater des comptes et de sites, afin de les contrôler à distance.

Pour la réalisation de leurs méfaits, les prévenus transgressent les comptes, les adresses... au moyen de codes malicieux, mais aussi en exploitant certaines vulnérabilités. Le même rapport fait état de plusieurs délits tels que les vols de données ou d'identités, les vols de communications, le chantage, le partage de photos et vidéos et l'escroquerie.

L'accusé principal a été écroué par le magistrat instructeur près le tribunal de Guelma, son complice a été placé sous contrôle judiciaire, tandis que les autres ont bénéficié d'une mise en liberté provisoire. Ils seront poursuivis pour obtention illégale et utilisation des techniques informatiques pour commettre des méfaits, de possession de mots de passe en vue de commettre des infractions.

«Ce coup de filet démontre que la police a les moyens de démanteler de tels réseaux, constitués de criminels qui commettent des délits informatiques», révèle une source proche de l'enquête.

Noureddine Guergour

BOUMEDFAÂ

Vols dans les locaux commerciaux et les habitations

C'est lors d'une patrouille dans les quartiers de la ville de Boumedfaâ, dans la nuit de vendredi dernier que l'attention des agents a été attirée par les agissements d'un individu qui, à l'aide d'un pied de biche, s'activait à fracasser les cadenas du rideau d'un magasin de réparation de téléphones, à l'abri d'un angle non éclairé.

Après avoir été encerclé, l'individu, agé de 28 ans, repris de justice récidiviste a été interpellé. Surpris, il a tenté de fuir mais, il s'est heurté à d'autres policiers.

Durant la même période, après un dépôt de plainte pour vol de bijoux par effraction dans le domicile d'un citoyen, les éléments de la police judiciaire ont mené des investigations qui ont permis d'interpeller deux présumés auteurs du vol, âgés respectivement de 46 et 22 ans.

L'enquête a révélé que les bijoux volés ont été vendus sur l'une des places publiques de la capitale.

Les trois individus, après avoir été déférés au parquet de Miliana territorialement compétent et entendu par le procureur de la République, ont été placés en détention provisoire.

K.O.

MOSTAGANEM

Un enfant de 12 ans se suicide par pendaison

Un enfant de 12 ans a été retrouvé pendu à un arbre à quelques encablures de son domicile ce dimanche aux environs de 19 heures.

Une enquête est ouverte pour déterminer les raisons qui ont poussé ce jeune garçon à cet acte désespéré. Voilà un drame tout à fait imprévisible, un enfant s'est, donc, pendu dans la localité de Sayada où il habite. Un tel acte chez un garçon aussi jeune est rarissime. A ce stade de l'enquête, il faut rester prudent, l'enfant ne semblait pas avoir de soucis familiaux ou scolaires nous dit-on, il fréquente la première A.M. dans un collège et ses notes sont brillantes, ses professeurs ni d'ailleurs les adjoints d'éducation ne se sont jamais plaints de lui et n'ont jamais entendu des moqueries de la part de ses camarades.

Les motivations de ce suicide seront déterminées par la police qui a ouvert une enquête. Le corps du collégien a été conduit vers l'hôpital de Mostaganem à l'unité médico-légale à des fins d'autopsie.

A. B.

OUM-EL-BOUAGHI

Découverte macabre à Aïn Fekroun

Selon la cellule de communication de la Protection civile d'Oum-El-Bouaghi, nous avons appris que les éléments de l'unité secondaire sont intervenus avant-hier pour constater et transférer le corps d'un homme vers les structures sanitaires de la ville. Cette découverte macabre qui a fait le tour de la ville concerne une victime de sexe masculin, répondant aux initiales M. L., âgé de 49 ans, qui a été découvert mort dans le quartier nord de la ville de Aïn Fekroun. Les services de sécurité qui étaient sur les lieux ont ouvert une enquête afin d'élucider les causes de cette mort tragique.

Moussa Chtatha

EL-TARF

Arrestation de trois personnes spécialisées dans le pillage de sable

Au cours de la semaine écoulée, dans le cadre de la lutte implacable de l'Etat contre le pillage de sable qui est en train de prendre des proportions alarmantes, les éléments de la police judiciaire, relevant de la première Sûreté urbaine, ont réussi au cours de trois opérations, bien préparées, à saisir trois tracteurs avec bennes et leurs matériels y afférents et l'arrestation, également de leurs trois chauffeurs.

Ces opérations réussies faisaient suite à la mise en place, aux premières lueurs du matin, de souricières sur le chemin vicinal reliant le chef-lieu de la commune d'El Tarf à la localité de Aïn Khiar distante de 4 km. Signalant que ladite localité fait partie du grand cordon dunaire de la wilaya et est connue pour la qualité exceptionnelle de son sable entrant dans la construction et les travaux publics.

Les mis en cause ont été présentés devant le procureur de République près le tribunal d'El Tarf aux griefs d'extraction illégale de sable du domaine public relevant des forêts et le délit de tentative de fuite suite aux sommations des policiers.

Daoud Allam